

CHALLENGE REGIONAL DES CLUBS SAISON 2022 - ROUTE

CLASSEMENT FINAL :

1	CC Nogent-sur-Oise	450
2	ESEG Douai	390
3	CL Barlin	350
4	Olympique Grande-Synthe	189
5	Gaz Elec Douai	159
6	Team Avesnois	158
7	Rivery Sports Cyclisme	144
8	VC St Omer	139
9	Arras VC	128
10	VCA St-Quentin	68
11	CC Armentières	64
12	Dunkerque Grd Lit Cofidis	60
13	CC Villeneuve St Germain S A	51
14	EC Château-Thierry	50
	ES Arques	50
16	US Ham	42
	AC Amiénoise	42
18	Caudry Cyclisme Club	40
	Pédale Madeleinoise	40
20	CC Formerie	38
21	EC de la Vallée de l'Aisne	37
	AC Cuincy	37
	CC Brimeux	37
	EC Tourquennoise	37
25	Compiègne S C	36
26	CC Isbergues Molinghem	29
	VC Roubaix LM	29

28	Touquet ACC	28
29	Team Béthune-Robecq	22
30	Team Flixecourt	19
31	US Gravelinoise	18
32	CC Cambrésien	17
33	Beauvais TC	13
34	UVC de Calais	12
	UC Wattignies	12
36	VC Noeuxois	11
	La Chérizienne-Chauny	11
38	52x11 Hirson	10
	CC Salouel	10
40	St Martin les Tatinghem	9
41	VS de l'Ostrevent	8
	AC Margny les Compiègne	8
	Liévin CF	4
44	RO Cominoise	7
	EC Wambrchies-Marquette	7
46	Olympique Hesdin Marconne	6
	Moreuil Vallée de l'Avre	6
48	EC Abbeville	4
49	VC Méruvien	2
	SC Val d'Arré	2
	AC Centuloise	2
	Flandre Elite Cyclisme	2
	US Coudekerque Branche	2

53 clubs classés

CHALLENGE REGIONAL DES CLUBS SAISON 2022 – ROUTE

RAPPEL REGLEMENTATION

Article 1 : Préambule.

Le Comité des Hauts de France de Cyclisme organise un Challenge Régional des Hauts de France des clubs en 2022 dans le but d'assurer la promotion des clubs. Ce Challenge des Hauts de France contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur toutes les épreuves minimales, cadets, 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories et Pass cyclisme.

Article 2 : Mode de classement.

Le classement par équipes se fait par addition des places réelles des deux premiers coureurs de chaque club. Les points acquis par les clubs seront conformes au barème ci-dessous :

Place	Points
1 ^{ère}	10
2 ^{ème}	6
3 ^{ème}	2

Les classements intermédiaires et le classement général seront gérés directement par la Commission Route. Le classement sera actualisé la semaine après chaque week-end de courses et sera diffusé sur le site du Comité Régional, à la presse régionale, aux sites internet spécifiques cyclisme et aux équipes participantes (sous réserve de réception des états de résultats dans les temps).

Article 3 : Pénalités.

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Article 4 : Récompenses.

Les cinq premières équipes seront récompensées lors de la soirée des Champions ou lors l'Assemblée Générale du Comité Régional.